AUTO-ÉCOLE PERMIS TIME

Agence des Pavillons-sous-Bois

64 AVENUE ARISTIDE BRIAND, 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS — contact@permistime.fr — SIRET 91897644000027 — Agrément E2309300280 — NDA 11931037393

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

Sous-critère 2.3 du référentiel du Label Qualité

1. Objet du document

Ce document décrit le procédé de positionnement utilisé au sein de l'auto-école Permis Time, conformément au sous-critère 2.3 du référentiel du Label Qualité des formations au sein des écoles de conduite (Arrêté du 26 février 2018 modifié, en vigueur au 24 mai 2026).

Le procédé de positionnement est mis en œuvre par Permis Time dans le cadre de sa demande de certification Qualiopi en complément du label. Il permet d'identifier en amont de toute proposition le projet professionnel du candidat, ses motivations, ses acquis éventuels et son expérience.

2. Cas d'application du positionnement

Le procédé de positionnement est systématiquement déployé pour :

- Tout candidat dont le permis s'inscrit dans un projet professionnel (reconversion, insertion, mobilité professionnelle).
- Tout candidat sollicitant un financement via son Compte Personnel de Formation (CPF) ou via un dispositif de la formation professionnelle continue (OPCO, France Travail, AGEFIPH, etc.).
- Tout candidat dont le parcours nécessite une analyse préalable des acquis (passerelle B78 vers B, équivalences, candidats déjà titulaires d'un permis).

Pour les autres candidats, l'évaluation préalable décrite au sous-critère 2.2 est seule mise en œuvre.

3. Modalités du positionnement

3.1. Moyens utilisés

- Entretien individuel avec le référent pédagogique ou un enseignant désigné.
- Questionnaire d'entrée structuré (annexe 1) recueillant les motivations, le projet professionnel et les acquis du candidat.
- Le cas échéant : attestation sur l'honneur d'éligibilité CPF (annexe 2).
- Évaluation préalable en ligne via la plateforme PermisTime (cf sous-critère 2.2).

3.2. Durée

L'entretien de positionnement dure environ 30 minutes, complété par l'évaluation préalable (20 minutes).

3.3. Éléments recueillis

- Identité et coordonnées du candidat.

- Projet professionnel : nature (insertion, reconversion, mobilité, autonomie), employeur ou employeur visé, contraintes de calendrier.
- Motivations exprimées et freins identifiés.
- Acquis éventuels : code déjà obtenu, autre permis détenu, expérience de conduite en France ou à l'étranger, formations antérieures.
- Catégorie de permis ciblée et filière (AAC, traditionnelle, supervisée).
- Conditions de financement envisagées (CPF, autofinancement, employeur, OPCO, France Travail, etc.).
- Besoins spécifiques éventuels : situation de handicap (orientation vers le sous-critère 2.4), maîtrise du français, contraintes d'horaires, etc.

4. Compétences évaluées à l'occasion du positionnement

Le positionnement permet d'évaluer en amont de la formation :

- Les capacités sensori-motrices et perceptives du candidat (via l'évaluation en ligne PermisTime).
- Les capacités cognitives (compréhension, analyse, prise de décision).
- Les facteurs émotionnels et la motivation.
- Les acquis préalables susceptibles d'alléger ou de spécifier le parcours.

5. Restitution et formalisation

À l'issue du positionnement, le référent pédagogique remet au candidat :

- Un compte rendu de positionnement écrit, mentionnant le nom et le numéro d'autorisation d'enseigner de l'enseignant qui l'a réalisé.
- Un parcours de formation personnalisé adapté à son projet et à ses acquis (programme + nombre d'heures recommandé).
- Une proposition détaillée et chiffrée (cf sous-critère 2.5).

Le compte rendu est signé par le candidat (ou son représentant légal s'il est mineur) et par l'enseignant. Chaque partie en conserve un exemplaire. Le document est conservé dans le dossier du candidat pour une durée minimale de 3 ans (5 ans pour les dossiers CPF, conformément aux obligations de la formation professionnelle).

6. Mise à disposition de l'information

Le présent procédé de positionnement est porté à la connaissance du public :

- Sur le site internet permistime.fr — section dédiée au label qualité et à la certification Qualiopi.
- Dans le local de l'agence — affichage et mise à disposition sous forme imprimée sur demande.
- Lors du premier contact (téléphonique, mail, sur place) par information explicite du candidat sur la démarche de positionnement et son utilité.

7. Annexes au présent document

- Annexe 1 — Questionnaire d'entrée type.
- Annexe 2 — Attestation sur l'honneur d'éligibilité CPF (modèle à signer par le candidat).
- Annexe 3 — Fiche d'évaluation préalable PermisTime (cf sous-critère 2.2).

- Document établi le : 05/10/2026

Annexe 1

Questionnaire d'entrée dans le cadre de la formation professionnelle

1. **Informations générales**

Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financeur	

2. **Projet de l'apprenant**

Motivation pour suivre la formation	
Objectif professionnel	

3. **Attente vis-à-vis de la formation et motivation**

Attente	
Motivation(s)	

4. **Disponibilité pour la formation**

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expérience(s)	

Annexe 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

MON COMPTE FORMATION

Attestation sur l'honneur
pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte personnel de formation (CPF)

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (*cocher le permis financé*) :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
❑ A1	❑ B	❑ C	❑ D
❑ A2	❑ B1	❑ C1	❑ D1
	❑ B96	❑ C1E	❑ D1E
	❑ BE	❑ CE	❑ DE
	❑ B78		

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :
1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.
3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :

- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boite manuelle à la boite automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.
Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ? .....
.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ? .....
.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :

- ❑ Il facilitera votre recherche d'emploi
- ❑ En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- ❑ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- ❑ Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- ❑ Autre (*préciser*) : .....

Règles d'éligibilité d'action de droit
Préparation au passage du Permis de conduire
p. 8 / 9

Une gestion Caisse des Dépôts Groupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

MON COMPTE FORMATION

Cas n°3 - L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise.

Laquelle ? : .....
.....

- ❑ **J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.**
- ❑ **Je dispose déjà d'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur en cours de validité.**
  Préciser laquelle ou lesquelles : .....

Avez-vous déjà mobilisé votre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?

❑ **OUI** ❑ **NON**

Dans l'affirmative, lequel/lesquels Et quand : .....
.....

Je soussigné M/ Mme .....
domicilié(e) à .....
.....

- ❑ **Atteste sur l'honneur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée ci-dessus et que mes déclarations sont sincères.**

Avertissement : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

A .....Le.....

Signature du titulaire : Nom et signature du responsable de l'organisme de formation :

Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

p. 2 / 2

Règles d'éligibilité d'action de droit
Préparation au passage du Permis de conduire
p. 9 / 9

Une gestion Caisse des Dépôts Groupe

Annexe 3

La fiche d'évaluation préalable est générée par le logiciel PermisTime pour chaque candidat ; un exemplaire anonymisé est présenté sur demande à l'agence.